

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 15 septembre 2008 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 16 juin 2008
- Administration générale : adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- Administration générale : délégués à SudEleg : modification des représentants de la commune
- Administration générale : désignation des représentants de la ville à l'association RN 19.
- Administration générale : convention d'occupation d'un appartement situé 13 rue de l'Eglise, contre redevance
- Finances : autorisation donnée au maire de contracter un prêt de 600 000€ auprès de la caisse d'épargne et de signer la convention du prêt, avec possibilité de compléter cet emprunt.
- Ressources humaines : création d'un poste de rédacteur territorial chef
- Urbanisme : autorisation de signer l'acte de rétrocession de la parcelle AR 285
- Intercommunalité : Communauté de Communes du Plateau Briard : modification de statut
- SIARV : communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2007
- SIARV : communication du rapport d'activité 2007
- SIVOM : communication du rapport d'activité 2007
- Point sur les travaux intercommunaux
- Questions diverses et informations sur les dossiers en cours

Présents : Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire

Mmes BARBEL, DEL SOCORRO, JEANNOLLE, TASTET, MM. GSTALDER, LANÇON, TESQUET, LANDETE, Adjointes ;

Mmes et MM. AMAND, BRY-SALIOU, CHAMBREUIL, COULON, DIAZ, FLAMAND, GARCIA, GARNIER, GUALLARANO, LACOMBE, MALONEY, MAYER-BLIMONT, NAHON, POUGET, REBEQUET, ROGER, Mme THIRROUEZ, M. VILAS Conseillers ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme DEL SOCORRO a été élue secrétaire de séance. Aude LUQUET, Directrice Générale des Services, lui est adjoint à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du 16 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

## **Administration générale : présentation et adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi du 6 février 1992 impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Il a été demandé de modifier les articles 10 et 11 en supprimant la notion de « scrutin public ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal.

## **Administration générale : modification des représentants de la commune au syndicat Sudeleg**

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 31 mars dernier de désigner en tant que titulaires MM. Jean-Claude GSTALDER et Shaun MALONEY, et en tant que suppléants, MM. Jean-Paul TESQUET et Jean-Luc POUGET au syndicat « Sud-Eleg ». Il est proposé de procéder à une nouvelle désignation, comme suit :

Titulaires : MM. Jean-Paul TESQUET et Shaun MALONEY

Suppléants : MM. Jean-Claude GSTALDER et Jean-Luc POUGET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

## **Administration générale : désignation des représentants de la commune à l'association RN19**

M. le Maire rappelle l'objet de cette association, à ce jour présidée par la commune de Boissy et indique sa volonté d'y prendre part de manière plus active. Depuis les dernières

élections municipales, aucun membre du conseil municipal n'a été désigné, c'est pourquoi il est proposé que MM. Gendronneau et Landete représentent la commune de Santeny au sein de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces désignations.

### **Administration générale : convention d'occupation d'un logement**

Au regard de la demande de logement d'une personne en situation personnelle extrêmement difficile, il est proposé de lui louer un appartement de type F5, situé 13 rue de l'Eglise à titre précaire (maximum 3 ans) contre paiement d'une redevance mensuelle fixée à 400 €. Il convient d'autoriser M. le Maire de signer une convention d'occupation avec cette personne. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la signature de cette convention.

### **Finances : autorisation donnée au maire de contracter un prêt**

Mme Jeannolle, adjointe au maire en charge des finances a expliqué les raisons de réaliser un prêt compte tenu des besoins de financement pour achever les travaux de la salle des sports et du programme d'investissement de la commune. Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités et ont fait leur proposition. L'offre de prêt de la Caisse d'Epargne a été retenue, avec un taux de 4.98% sur 25 ans, permettant un déblocage dans un premier temps de fonds d'un montant de 300 000€ avant le 30/10/2008, et dans un second temps, de 300 000 € avant le 30/11/2009.

Cet emprunt est complété par la possibilité de lever un autre emprunt de 600 000 €, (avec un taux de 5% sur 25 ans) qui constitue une réserve à utiliser si la situation financière de la ville le nécessite.

M. le Maire bénéficie d'une délégation pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la réalisation de ces emprunts.

### **Ressources humaines : création d'un poste de rédacteur-chef territorial**

A la suite de la réussite de Nathalie CHAPPUIS à l'examen professionnel de rédacteur-chef territorial, M. le Maire propose de créer un poste de rédacteur-chef afin de la nommer à ce grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer le poste de rédacteur-chef territorial et félicite Mme Chappuis pour cette réussite.

### **Urbanisme : autorisation de signer l'acte de rétrocession dans la voirie communale de la parcelle AR285, rue Nouvelle**

Le propriétaire de la parcelle AR285, située rue Nouvelle a été, dans le cadre d'une vente immobilière, sollicité afin de céder gracieusement cette parcelle qui constitue la voirie publique. Ayant répondu favorablement, M. le maire est autorisé à signer cet acte de rétrocession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette rétrocession.

### **Intercommunalité : modification de statut de la Communauté de Communes du Plateau Briard**

Lors du conseil communautaire du 17 juin dernier, le président a proposé de modifier les statuts de la CCPB afin de permettre l'élection d'un vice-président supplémentaire, dans le but d'améliorer le fonctionnement de la communauté de communes et de répondre aux exigences futures d'intégration de nouvelles compétences. A l'unanimité, le conseil a décidé de modifier l'article 7 des statuts intitulé : bureau de la communauté – composition dans les termes suivants : « le bureau de la communauté de communes est composé d'un Président et de 6 vice-présidents maximum, élus dans son sein par le conseil communautaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, cette modification de statuts.

### **Question diverse - travaux : autorisation de signature avec le SIARV d'une convention de participation financière pour la réhabilitation du plateau ralentisseur de l'avenue Général Leclerc**

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du général Leclerc, il est proposé d'autoriser le maire à signer une convention de participation financière avec le SIARV pour la réhabilitation du plateau ralentisseur de cette avenue. La convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de réhabilitation du plateau ralentisseur ; la commune de Santeny s'oblige à procéder au règlement de l'ensemble des dépenses de la réhabilitation, estimées à 34 675 € TTC, le SIARV s'engageant à rembourser à la commune la somme forfaitaire de 13 575 € TTC.

Une information spécifique sera réalisée auprès de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cette convention par 25 voix et deux abstentions (MM. Rebequet et Nahon).

### **SIARV : communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2007 et du rapport d'activité 2007**

M. Jean-Claude Gstalder, adjoint au maire et vice-président du SIARV, a présenté au conseil municipal les rapports d'activité 2007 ainsi que celui sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2007, du SIARV.

### **SIVOM : communication du rapport d'activité 2007**

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activité 2007 du SIVOM.

### **Information sur les dossiers en cours**

- Education : présentation des derniers textes en vigueur relatifs au service minimum et à l'aide personnalisée.
- Elections cantonales : M. le maire informe le conseil municipal que le commissaire de la république a demandé au Président du tribunal administratif d'annuler le 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales de Villecresnes.
- Présentation du bilan 2007 de la brigade équestre de l'arc boisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.

Le Maire,  
Jean-Claude GENDRONNEAU

Le Secrétaire de Séance,  
Sophie DEL SOCORRO

Les Conseillers,